

POUR LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE, VOUS AVEZ LES CHOIX SUIVANTS :

Chèque (à l'ordre du trésor public) / Numéraire / Prélèvement automatique

**Vous pouvez également dès maintenant vous simplifier la vie
avec le paiement en ligne par carte bancaire (TIPI)**

1) Pour le paiement en ligne, munissez-vous de la facture dont vous souhaitez effectuer le paiement, de votre carte bancaire, puis allez sur le site sécurisé suivant : www.tipi.budget.gouv.fr

2) Complétez le formulaire avec les informations présentes sur votre facture (si besoin consulter les exemples en bas de page). Puis validez. Vous pourrez ensuite finaliser votre paiement grâce à votre carte bancaire.

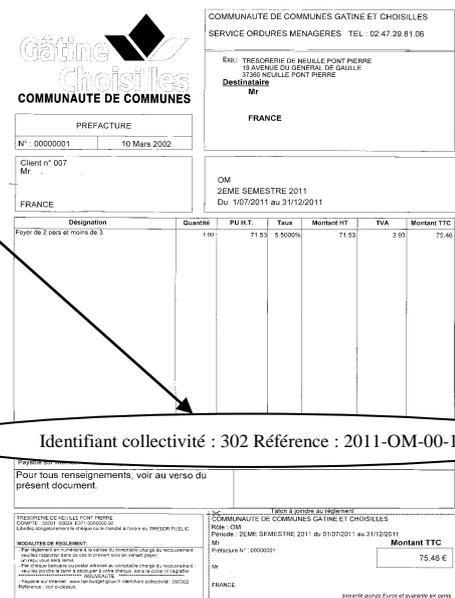
3) Un mail de confirmation de la transaction vous sera envoyé à l'adresse e-mail que vous aurez saisie.

- *Aucune information personnelle ne vous sera demandée et aucune des informations que vous aurez à saisir sur notre site dans le cadre de ces paiements en ligne ne fera l'objet d'enregistrement.*

BESOIN D'AIDE ?

Si le site tipi (www.tipi.budget.gouv.fr) ne trouve pas votre facture, fermez la fenêtre, puis essayez à nouveau en vérifiant bien les données de votre facture.

Identifiant de la collectivité et référence de votre facture à saisir pour le paiement en ligne.



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINE ET CHOISILLES
SERVICE ORDURES MENAGERES TEL : 02 47 29 81 06

Exp: TRÉSORERIE DE NEUILLE PONT PIERRE
10 BORNES DU CHEVAL DE DAULLE
37360 NEUILLE PONT PIERRE
Destinataire
M
FRANCE

PREFECTURE
N° : 00000001 10 Mars 2002

Client n° 007
Mr
FRANCE

OM
2EME SEMESTRE 2011
Du 1/07/2011 au 31/12/2011

Designation	Quantité	P.U.H.T.	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
Foyer de 2 pers et moins de 3	1.00	71.53	5.5000%	71.53	3.93	75.46

Identifiant collectivité : 302 Référence : 2011-OM-00-1

Montant TTC : 75.48 €



RAPPEL :

- Si vous adhérez au prélèvement, celui-ci se fait automatiquement à chaque facture.
- Le paiement en ligne se fait par carte bancaire. La démarche doit être réalisée à chaque facture reçue.

ATTENTION : VOUS ADHÉREZ AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ET SOUHAITEZ UTILISER LE PAIEMENT EN LIGNE ? VOUS DEVEZ D'ABORD RESILIER VOTRE ADHESION

Si vous adhérez au prélèvement automatique, et que vous souhaitez passer au paiement par internet, il vous suffit de remplir ce coupon et de le retourner à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, Le Chêne Baudet, 37 360 St Antoine du Rocher.

Vous pourrez alors payer **votre prochaine facture** en ligne via le site mentionné ci-dessus.

Je soussigné Mlle/Mme/M. habitant

..... (adresse complète), commune de

souhaite résilier le système de prélèvement automatique pour ma redevance sur les déchets ménagers. J'ai pris note que ce changement n'aura lieu qu'à partir de la prochaine facturation et que je serais donc prélevé automatiquement pour le semestre en cours.

Date :

Signature :

